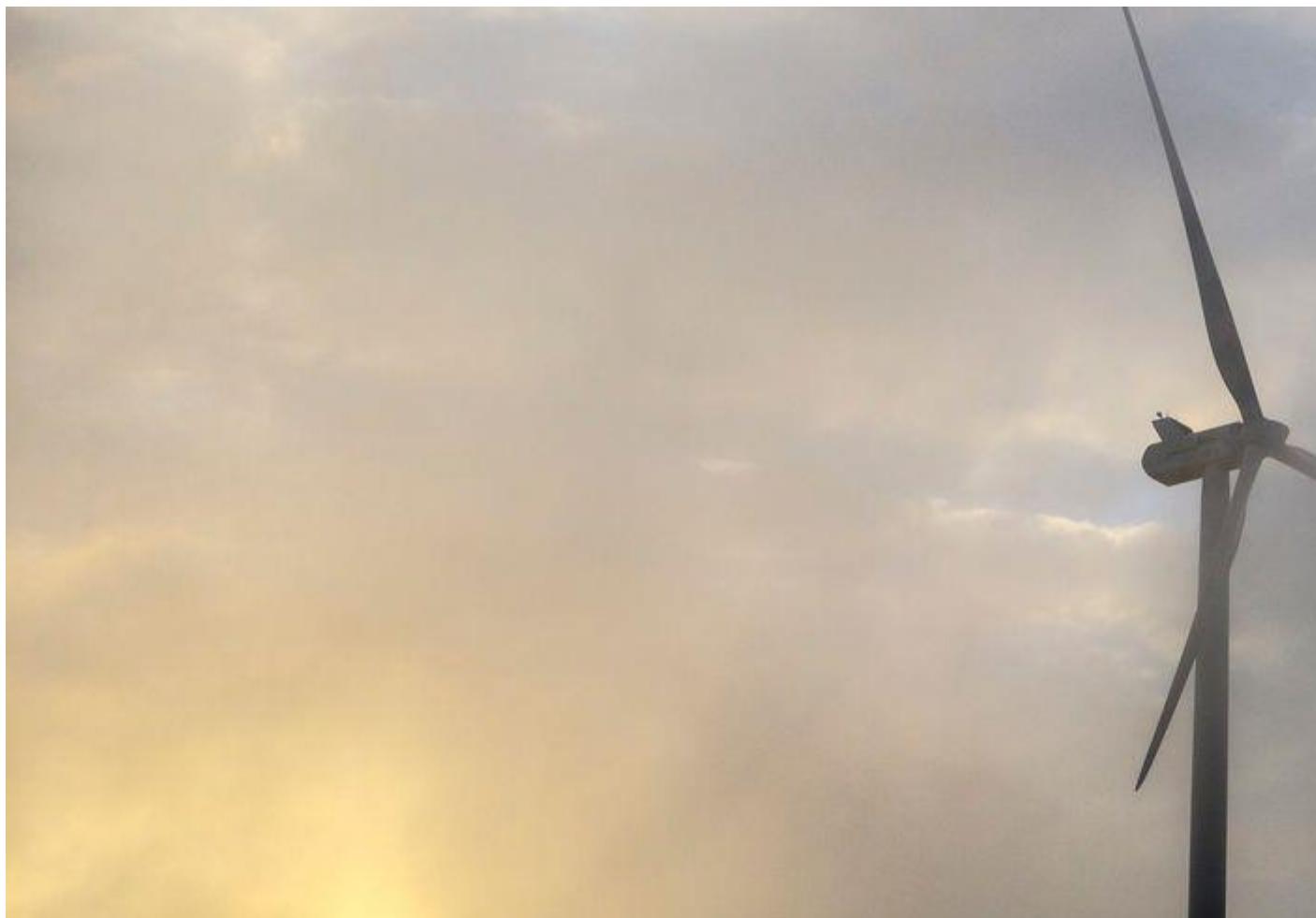


France Bleu :

## Le préfet de la Corrèze dit non aux éoliennes de Saint-Priest-de-Gimel

Lundi 8 janvier 2018 à 18:14 -  
Par [Philippe Graziani, France Bleu Limousin](#)

Il n'y aura pas d'éoliennes à Saint-Priest-de-Gimel. Le préfet vient de rendre un avis défavorable au projet de l'entreprise avignonnaise Eole-Res qui souhaitait construire trois éoliennes sur la commune. Une victoire des opposants qui étaient nombreux dans le secteur.



Le projet prévoyait l'installation de 3 éoliennes © Maxppp - Jean-Marc Quinet

L'enquête publique avait montré l'opposition au projet. Près de 170 personnes avaient donné leur avis. "je préfère des panneaux photovoltaïques qui ne se voient pas" souligne Thierry, un habitant de Saint-Priest-de-Gimel, rappelant qu'un très grand champ de panneaux existe dans la commune.

### Ils préfèrent le nucléaire ou le charbon" Bernard Barrot

Les riverains de la commune et des communes voisines se sont fortement mobilisés depuis 2015, année du dépôt du projet par l'entreprise. Une association notamment les réunit, baptisée "Agir pour le plateau des étangs". Sa présidente Cathy Donnedevie rappelle que "*tout le monde était opposé à ce projet*". Tout le monde sauf la mairie. Bernard Barrot le maire souligne l'effort de la commune pour favoriser l'électricité verte. "*Il faut demander aux opposants s'ils préfèrent le nucléaire ou le charbon aux énergies renouvelables*".

### Trop près des cascades de Gimel

Pour motiver son refus le préfet de la Corrèze mentionne en particulier la proximité du site retenu pour les éoliennes avec des sites classés, comme le château de Saint-Priest-de-Gimel, ou surtout celui des cascades de Gimel. Il est l'un des plus anciens sites classés en France (1912) et il attire des très nombreux visiteurs chaque année. D'où la satisfaction du propriétaire-exploitant, Jean-Dominique Archambault, qui faisait partie des plus farouches opposants. L'entreprise Eole-Res a deux mois pour déposer un recours.